



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE D'ACCES AU
CORPS DES PLP

Section : Génie Industriel

Option : plastiques et composites

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Jean Louis TERZI,
Président du jury

Sommaire

Sommaire	2
STATISTIQUES GENERALES.....	4
EPREUVE D'ADMISSION	5
Définition de l'épreuve	5
Annexe 2-2 (extrait)	5
1. Première partie de l'épreuve	6
2. Seconde partie de l'épreuve.....	6
Le dossier de RAEP	7
RAPPORT DE JURY	9
Commentaires sur le dossier RAEP.	9
Constat	9
Conseils	10
Commentaires sur l'épreuve d'admission	11
Première partie : L'Exposé.	11
Deuxième partie : La présentation d'une séquence de formation.	12
La préparation	12
La démarche d'appropriation.....	12
La structure et contenu de la présentation	13
L'exposé.....	13
Les conseils aux candidats	14
L'entretien	14
Des exemples de questions posées.....	15
Textes à consulter.....	16

La session 2016 de l'Examen Professionnalisé Réservé Génie Industriel option Plastiques et Composites s'est déroulée dans de bonnes conditions au Lycée Galilée de Gennevilliers. Le jury adresse de vifs remerciements au chef d'établissement et au directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques ainsi qu'à leurs collaborateurs pour l'accueil qui lui a été réservé pendant ces périodes.

STATISTIQUES GENERALES

Concours d'accès aux fonctions d'enseignement dans les établissements publics
(CAPLP)

Nombre de postes	3
Candidats inscrits	4
Candidats présents à l'épreuve d'admission	4
Candidats admis	3
Résultats candidats présents, moyenne	13,4
Résultats candidats admis, moyenne	15,4
Moyenne du premier candidat admis	17,5
Moyenne du dernier candidat admis	11

EPREUVE D'ADMISSION

Durée : 1 heure
Préparation : 30 minutes

Définition de l'épreuve

À compter de la session 2013, des recrutements réservés sont organisés, pour une durée de quatre années, en application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Les conditions d'inscription et la description du déroulement de ces concours pour l'éducation nationale sont précisées dans le BOEN n°47 du 20 décembre 2012.

Annexe 2-2 (extrait)

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. L'épreuve comporte deux parties.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20 :

- La première épreuve est la présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum) ;
- La seconde épreuve est un exposé du candidat (dix minutes maximum), à partir d'un sujet proposé par le jury, suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum).

Cette épreuve est précédée d'une préparation de 30 minutes, dans une salle dédiée à cet effet. Au cours de cette préparation, les candidats :

- doivent préparer des éléments de réponse à une question posée par le jury relative à la seconde partie du dossier, question en lien avec leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ;
- disposent d'un poste informatique doté des logiciels courant de bureautique classiques.

En vue de l'épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comportant les éléments mentionnés ci-après et qu'il remet dans le délai et selon les modalités fixés par l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnalisé réservé. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixés entraîne l'élimination du candidat.

À l'issue de l'épreuve et après délibération, le jury fixe par ordre de mérite la liste des candidats admis.

Durée de préparation de l'épreuve : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

1. Première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier.

Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

2. Seconde partie de l'épreuve

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement post secondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Pour les sections bivalentes, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

Le dossier de RAEP

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties. (Extrait de l'annexe 2-2 du B0 n°47 du 20 décembre 2012)

.../ Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter. Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29, 7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges.'

- droite et gauche : 2,5 cm;*
- à partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm ;*
- sans retrait en début de paragraphe.*

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder

dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites. /...

RAPPORT DE JURY

Commentaires sur le dossier RAEP.

Cette épreuve prend appui sur un dossier de reconnaissance de l'expérience professionnelle (RAEP) composé de deux parties :

Première partie: le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel en entreprise et dans le domaine de l'enseignement (2 pages).

Deuxième partie : le candidat présente une démarche pédagogique relative à une situation d'apprentissage dans une classe qu'il a eue en responsabilité (6 pages).

Constat

Il est impératif pour les candidats de bien s'imprégner de l'esprit du texte du BOEN n°47 du 20 décembre 2012 qui précise clairement la constitution du dossier RAEP, ainsi que l'esprit et le déroulement de l'épreuve d'admission. En effet, il s'agit bien d'un concours qui requiert un certain nombre de compétences et non d'une simple procédure de titularisation. Ce concours a des exigences, il nécessite une préparation réfléchie.

Pour cette session du concours, tous les dossiers recevables étaient dans l'ensemble conformes au cahier des charges mentionné dans l'arrêté précité. L'ensemble de ces candidats s'était présenté à la session 2013. Ils ont su tenir compte des remarques et conseils donnés dans le rapport de jury de la session 2013 et ont présenté pour la plus part une réelle plus-value dans l'exercice du métier de professeur.

Certains ont su décrire précisément leur expérience tant industrielle que dans la formation. Les éléments fournis par les candidats ont permis au jury de percevoir leur profil professionnel et déceler des compétences pédagogiques, mais aussi repérer des capacités à exercer le métier de professeur. Le jury a pu apprécier des parcours professionnels riches et variés et une préparation plus aboutie de ces dossiers en vue du concours.

La démarche pédagogique relative à une situation d'apprentissage dans une classe leur a davantage permis de présenter des dispositifs cohérents. On peut observer une identification des objectifs de formation à atteindre, la mise en activité des élèves envisagée, les compétences visées, les savoirs technologiques extraits des référentiels, la progression pédagogique retenue, le choix et la pertinence des supports de formation, les modalités d'évaluation par compétences et le suivi individuel des élèves.

A la lecture des dossiers, le jury constate que la majorité des candidats ont mis à profit l'expérience de leur premier concours afin d'acquérir des compétences du domaine du génie industriel option plastiques et composites. De ce fait, leurs présentations pédagogiques proposées sont en adéquation avec la spécialité du concours.

On peut noter, cette année pour la plupart des candidats, que la qualité rédactionnelle des documents proposés était correcte, pour certaine on a même remarqué des présentations soignées et paginées avec une maîtrise de l'orthographe et une syntaxe correcte.

Les critères d'appréciation, conformément à la réglementation, des membres du jury ont porté sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;

- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pour rappel, l'illustration du dossier RAEP avec des annexes (documents ou travaux), réalisés dans le cadre de l'activité décrite constitue un élément d'appréciation important pour le jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable.

Conseils

Des candidats n'ont pas toujours répondu aux exigences du texte de référence par conséquent le jury leur adresse les conseils ci-après.

Sur la forme, il est impératif de respecter le cahier des charges (parties dactylographiées en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm avec une présentation et le respect des marges...) et de joindre sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite.

Sur le fond, pour la première partie : Les candidats doivent se montrer précis dans la rédaction de leur cursus professionnel en mentionnant précisément les grandes étapes de leur parcours en entreprise et leur itinéraire dans le domaine de la formation. Ils doivent faire ressortir les compétences acquises qui leur seront utiles dans le métier d'enseignant. Les candidats doivent se référer au référentiel de compétences des enseignants paru au BOEN du 25 juillet 2013. Pour la seconde partie: les documents présentés pour l'application pédagogique doivent être clairs, concis et structurés. Au plan pédagogique, les candidats indiqueront sans ambiguïté la classe et l'intitulé exact du diplôme pour lesquels l'activité est décrite. Cette activité sera représentative d'une situation d'apprentissage en lien avec une réalité professionnelle. Les objectifs de formation doivent être clairement énoncés en lien avec le référentiel. On prendra soin de bien situer dans une progression pédagogique globale la place des activités envisagées. Le candidat explicitera la démarche pédagogique utilisée pour arriver aux résultats attendus et justifiera les supports de formation choisis. Le potentiel pédagogique du support retenu sera précisément indiqué. La nature de l'activité des élèves et l'évaluation des compétences développées seront décrites précisément. Des éléments de contenu seront donnés au jury pour évaluer la qualité du fond scientifique, technique ou professionnel de la situation d'apprentissage et l'apport des connaissances nouvelles.

Pour la session 2016, les candidats ayant pris en compte ses conseils ont su faire progresser leur rapport en qualité selon les recommandations précédentes.

Cette étude sert de base pour l'élaboration de la question qui sera posée au candidat lors de sa préparation pour la deuxième partie de l'entretien.

Commentaires sur l'épreuve d'admission

A l'issue de cette session, différents constats apparaissent. Le rapport de jury de la précédente session a constitué un support efficace pour les candidats à ce concours réservé, leur permettant de travailler l'analyse pédagogique de leur enseignement, pour en tirer des conclusions et leur permettant progresser dans leur pratique du métier d'enseignant. Il paraît nécessaire de bien s'informer sur le déroulement précis de l'épreuve auprès des corps d'inspection, en lisant le rapport de jury et en instaurant une veille documentaire généraliste sur les textes de l'éducation nationale et disciplinaire «plasturgiste » efficiente.

Pour constituer le dossier R.A.E.P, il est recommandé de retenir des documents traçant une réalisation pédagogique pertinente vécue et représentative des métiers préparés dans le cadre des formations du génie Industriel option plastiques et composites.

Il est important de rappeler aux candidats de connaître le cadre global d'intervention d'un professeur du génie industriel option plastiques et composites.

Les dossiers construits de manière à mettre en évidence, la stratégie pédagogique, la pertinence du choix de la séquence au regard des enjeux du référentiel, la capacité d'analyse de son activité ont permis aux candidats de mettre en œuvre les éléments à prendre en compte dans le BOEN.

Première partie : L'Exposé.

La présentation orale du RAEP en dix minutes ne doit pas se limiter à sa lecture ou sa paraphrase, le jury a lu préalablement l'ensemble du dossier du candidat. Le candidat doit mettre en évidence les points les plus significatifs de son expérience professionnelle et montrer en quoi elle a permis de développer les compétences attendues du métier d'enseignant.

Le jury a apprécié utilisation d'un support numérique par vidéo projection. Cela aide les candidats à faire un exposé structuré dans le temps imparti. Il est recommandé de s'entraîner à cette phase en vue d'optimiser la présentation.

Lors de l'échange par questionnement, les contenus abordés correspondaient aux connaissances de base qu'un professeur du lycée professionnel du génie Industriel option plastiques et composites doit maîtriser pour dispenser un enseignement aux classes de CAP, Baccalauréat professionnel et BTS. Il est fortement conseillé de prendre :

- connaissance des référentiels de la filière « plasturgie » ;
- le temps juste nécessaire pour formuler la réponse adaptée, concise et précise.

Les candidats qui s'étaient préparés à cet échange ont pu apporter des réponses et des argumentations aux questions techniques et pédagogiques posées par les membres du jury et approfondir les éléments contenus dans le dossier. Dans le cas contraire, l'échange fait ressortir un manque de connaissances techniques de base du métier et ne permet pas d'évaluer de façon satisfaisante la pédagogie proposée.

Il est apprécié de mettre à disposition des ressources complémentaires nécessaires à l'échange : référentiel, documents complémentaires à caractère technique et pédagogique pour favoriser les échanges avec le jury.

Deuxième partie : La présentation d'une séquence de formation.

La préparation

Vous disposez de 30 minutes pour la préparation de cette deuxième partie, elle s'effectue dans une salle dédiée à cet effet.

Au cours de cette préparation, les candidats :

- doivent préparer des éléments de réponse à une question posée par le jury relative à la seconde partie du dossier, question en lien avec leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ;
- disposent d'un poste informatique doté des logiciels courants de bureautique classique.

À l'issue de cette préparation, les candidats changent de salle pour l'entretien avec le jury.

Ils ont alors à leur disposition un tableau, un ordinateur et un vidéoprojecteur.

Les candidats peuvent apporter la présentation de leur dossier RAEP sur une clé USB ou sur leur micro-ordinateur portable qu'ils pourront connecter à l'écran ou au vidéoprojecteur.

Le candidat présentera sa réponse à la question posée par le jury par un exposé s'appuyant soit sur un support numérique en utilisant le vidéoprojecteur, soit par l'utilisation du tableau. Le choix du mode de présentation n'influence pas l'évaluation du jury.

A l'issue de cette session, différents constats apparaissent également. Pour assurer aux candidats les meilleures chances de réussite à cette épreuve, il leur est proposé d'approfondir les pistes de travail listées ci-dessous.

Les questions posées sont en lien avec les référentiels de la filière :

- certificat d'aptitude professionnelle, composites, plastiques chaudronnés ;
- baccalauréat professionnel, plastiques et composites;
- brevet de technicien supérieur des industries plastiques europlastic.

La démarche d'appropriation

Le candidat doit présenter une séquence pédagogique sur un sujet technique à traiter. Il doit expliquer globalement la problématique technique, les compétences visées, les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir, la chronologie de la séquence pédagogique, un scénario d'apprentissage et l'organisation de l'évaluation des nouvelles compétences acquises.

Cette présentation de séquence pédagogique doit conduire à l'acquisition de compétences d'un des référentiels de la filière plasturgie. Il appartient donc au candidat de définir l'ensemble des éléments pédagogiques suivants :

- la problématique technique sur laquelle reposent les compétences visées ;
- les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir ;
- la chronologie de la séquence pédagogique ;
- le scénario d'apprentissage d'une séance permettant d'acquérir les compétences visées;
- l'évaluation des nouvelles connaissances acquises et des compétences visées.

Il est important de rappeler que cette partie permet au candidat de démontrer son aptitude à :

- élaborer une séquence d'enseignement à partir d'un référentiel professionnel de la filière plasturgie ;
- maîtriser les contenus d'enseignement de la discipline des formations en lycée professionnel ;
- savoir exploiter les référentiels des formations ;

- choisir une démarche pédagogique adaptée à la situation d'apprentissage et à la diversité des élèves;
- mener une réflexion sur les finalités et l'évolution de la discipline ainsi et aussi sur les relations de celle-ci avec les autres disciplines.

La structure et contenu de la présentation

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Le jury constate que certains candidats ont fait des efforts dans la construction de leur présentation. La majorité des candidats ont su s'appropriier les thèmes à traiter. La mise en situation faite par les candidats ayant répondu aux questionnements du jury a été plus claire et plus précise. Les candidats s'étant déjà présenté à ce concours et s'étant préparé ont été en mesure de prendre la distance nécessaire pour dégager des principes généraux, des règles de travail, des méthodologies. Dans ce cas, ils ont su utilisé pleinement le temps imparti pour exposer la problématique à traiter.

Quelquefois les candidats n'identifient pas les connaissances technologiques à transmettre à leurs élèves en fonction du sujet à traiter, certainement par manque de maîtrise des contenus de la discipline et par manque de préparation à ce concours.

Les connaissances techniques des candidats devraient se situer au moins au niveau du BTS. Le jury peut regretter que les candidats ne sont pas assez informés des évolutions technologiques (procédés, essais, matériaux, chaîne numérique...),

Très peu de candidats ont exploité les outils bureautiques mis à leur disposition pendant la préparation et lors de la présentation. De ce fait le support de présentation leur a fait défaut.

Des candidats ont néanmoins su présenter simplement des organisations pédagogiques cohérentes basées sur des contenus adaptés.

L'exposé

Le jury a apprécié les candidats qui ont dégagé une plus-value de leur premier concours et qui ont su exploiter une situation particulière de leur expérience professionnelle pour imaginer une activité de formation plus générale permettant de développer les compétences ciblées. Ils ont pu dégager les savoirs associés transférables à d'autres situations d'activités professionnelles.

La notion de prérequis semble acquise, mais la justification de cette antériorité pédagogique n'est pas toujours donnée.

Les exigences du concours porte sur la capacité à :

- développer une séance cohérente inscrite dans une séquence pédagogique logique ;
- définir les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir progressivement lors de la séquence;
- développer une progressivité de l'acquisition des compétences et des savoirs en lien avec le référentiel ;
- concevoir une démarche pédagogique inductive ;
- détailler des activités précises des élèves durant dans cette séance ;
- proposer une solution des évaluations des acquis des élèves ;

- synthétiser les points essentiels à retenir qui sont porteurs de savoirs et savoir-faire transférables à d'autres situations professionnelles.

Les documents pédagogiques présentés (document de préparation professeur, fiche contrat...) doivent toujours être maîtrisés. Leur rédaction doit mettre en évidence leur usage dans la préparation et le déroulement de la séquence.

Les conseils aux candidats

Les candidats peuvent se poser les questions suivantes pour préparer leur séquence :

- Quelles connaissances minimales doivent posséder mes élèves pour aborder le nouvel apprentissage ?
- Quels savoirs ou savoir-faire nouveaux vais-je leur apporter ?
- Que doivent retenir les élèves à la fin de la séquence ?
- Quelle stratégie pédagogique ?
- Quel type d'évaluation faut-il mettre en place ?

Pour répondre à ces questions, les membres du jury conseillent aux candidats de porter une attention particulière sur les points cités ci-après en lien avec les référentiels :

- définir précisément les compétences qui peuvent être développées ou mises en œuvre en fonction du questionnement proposé suite à la lecture du RAEP ;
- définir la progressivité de l'acquisition des compétences ;
- définir des éléments d'une pédagogie différenciée pour tenir compte de la diversité des apprenants dans leurs acquis ;
- définir et formaliser les savoirs, et savoir-faire à acquérir lors de la séquence ;
- définir les prérequis et le degré d'autonomie des élèves ;
- définir le niveau de performance attendu en tenant compte des niveaux taxonomiques (reproduire, retrouver une loi, appliquer, transférer, inventer, créer, choisir, argumenter) ;
- exprimer une problématique permettant de confronter l'élève aux savoirs à acquérir ;
- privilégier une pédagogie inductive ;
- élaborer la chronologie des activités de la séance qui devront être conduites par les élèves : observation, expérimentation, manipulation...
- définir les espaces, le temps et le mode de travail en groupe ou individuel,
- définir la manière dont se fera la synthèse des connaissances ;
- envisager l'évaluation des apprentissages et de leur progressivité.

L'entretien

Le jury a apprécié le comportement des candidats. Il a relevé une véritable écoute de la part de ces derniers afin de répondre de la manière la plus complète aux questions posées. Quand la préparation du candidat à ce concours n'est satisfaisante, la question posée par le jury est éludée.

Globalement, les règles de communication ont été maîtrisées. Un professeur doit être capable de s'exprimer clairement, rigoureusement et d'effectuer des exposés synthétiques dans un vocabulaire professionnel adapté.

Dans certains cas, on peut noter un manque de connaissances scientifiques et technologiques. Dans ce cas, il leur est excessivement difficile d'apporter des réponses et des argumentations aux questions techniques et pédagogiques posées par les membres du jury.

Les normes, les règles en vigueur, les conventions propres à la filière plasturgie sont peu citées, voire peu respectées. Par ailleurs, il est indispensable d'employer un vocabulaire métier adéquat.

Pour conclure, il est vivement souhaité que les candidats lisent attentivement les textes relatifs à ce concours et les rapports de jury afin de s'informer, d'appréhender et de respecter les modalités et les contenus à mettre en œuvre pour chaque partie d'épreuve. Il est également fortement conseillé de prendre connaissance des référentiels de la filière "plasturgie" et de se préparer à démontrer l'acquisition des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n° 30 du 25 juillet 2013).

Des exemples de questions posées

Thématique à traiter : A partir de votre expérience en CAP et BTS expliciter et développer les points suivants :

- Les différences d'approche pédagogiques entre ces deux formations ;
- Le dispositif d'évaluation mis en place en CAP et BTS en particulier pour la validation des compétences (formatif, sommatif et certificatif) ;
- L'accompagnement du profil d'élèves que vous placez en entreprise en fonction des savoirs et des compétences acquises ;
- La sécurité des personnels et des apprenants dans la mise en œuvre des composites dans votre établissement.

Thématique à traiter : A partir de votre choix pédagogique sur le (baccalauréat professionnel plastiques et composites) expliciter et développer les points suivants :

- L'utilisation du référentiel des activités professionnelles du diplôme dans l'organisation de la formation ;
- La construction d'une progression pédagogique (objectifs pédagogiques, compétences à atteindre, séquences, séances, choix des activités) en particulier la position de vos trois séances ;
- Le dispositif d'évaluation mis en place en particulier pour la validation des compétences (formatif, sommatif et certificatif).

Thématique à traiter : A partir de votre construction de la progression pédagogique présentée en annexe, développer l'argumentaire en termes de :

- Compétences à acquérir;
- Tâches professionnelles à mettre en situation ;
- Savoirs,
- Evaluation.

Textes à consulter.

Les candidats se reporteront à la note de service n° 2013-109 du 17-7-2013.

Organisation de concours statutaires et recrutements réservés de personnels enseignants des premier et second degrés, de conseillers principaux d'éducation et de conseillers d'orientation-psychologues - session 2014.

Le référentiel rénové du BTS Europlastics et Composites.

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.